

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 606

Artikel: Un pouvoir à défendre
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012218>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un pouvoir à défendre

Du haut en bas de l'échelle patronale, sous le regard très compréhensif de M. Honegger, on s'apprête à mener, dans les semaines et mois à venir, une bataille en règle contre le principe même de la compensation intégrale du renchérissement. Face aux attaques qui s'annoncent, la défense du pouvoir d'achat sera un dur combat. Il faudra du courage et de l'intransigeance à ceux qui seront sur le front du côté travailleurs. Quelques points de repère.

— *En termes financiers, l'enjeu est considérable: une compensation générale du renchérissement de l'ordre de 8% entraînerait un gonflement correspondant de la masse salariale, qui subirait une augmentation nominale approchant les 8 milliards de francs.*

— *En fait, les 8 milliards ne seront sans doute pas atteints, puisque deux conventions collectives sur trois seulement contiennent une clause relative au renchérissement. En général, la hausse du coût de la vie oblige les partenaires sociaux à négocier les modalités de la compensation.*

— *L'échelle mobile des salaires, elle, demeure l'exception: une convention collective sur sept seulement prévoit l'indexation automatique, calculée et versée périodiquement, sans discussion.*

— *Pour leur part, les rentiers AVS sont au bénéfice d'une mécanique d'adaptation désormais au point: + 12.7% au 1^{er} janvier 1982, première augmentation calculée selon le nouveau système, c'est-à-dire à la fois en fonction des indices des prix et des salaires.*

— *Restent «les autres»: dispersés, mal lotis, dépouillés par l'inflation; la foule des salariés non indexés, qui s'approvisionnent bel et bien aux prix courants dans les magasins et habitent peut-être un*

appartement dont le loyer suit, lui, l'indice des prix (tiré vers le haut par les loyers...).

Restent aussi les épargnants, comme d'habitude irrémédiablement floués; les plus conscients d'entre eux font chaque mois le triste décompte de la perte sèche qui vient «récompenser» leur confiance, — tout en subissant les incessantes jérémiades des banquiers à la recherche de liquidités bon marché.

En matière de jérémiades, nous sommes tous bien servis, merci! Les patrons débitent la litanie traditionnelle: érosion des marges, dotation insuffisante des réserves, difficultés d'investir, argent trop cher, concurrence de plus en plus vive, etc. sans parler des Japonais qui nous envahissent, des pays lointains qui travaillent si bon marché, et de ces merveilleux fonctionnaires de la Communauté

SUITE ET FIN AU VERSO

DOMAINE PUBLIC

Améliorer l'ordinaire

Un numéro un peu spécial cette semaine: quatre pages de présentation de DP pour le coup d'envoi d'une campagne de diffusion du journal. Une campagne de plus! Une campagne indispensable, nous semble-t-il, au moment où le «marché» de l'hebdo aiguise les appétits que l'on sait.

Une fois encore, c'est vers celles et ceux qui connaissent le mieux DP, vers vous, abonnées et abonnés, que nous nous tournons d'abord pour trouver les adresses qui nous manquent, en espérant que cette double page vous facilitera la tâche... Merci d'avance de contribuer à améliorer l'ordinaire de DP!

NB. Inévitable: cette «carte de visite» mord sur la partie rédactionnelle. Nous le regrettons, mais nous nous rattrapons.

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 606 24 septembre 1981
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon

Point de vue:
Martial Leiter

606

Domaine public

Un pouvoir à défendre

européenne qui renoncent à un pour-cent de compensation (pas comme ces enragés de la VPOD!). Et Fritz Honegger de préciser: il faut interpréter l'indice des prix (exemple favori: quand le prix du kérosène augmente, comme cet été, ceux qui ne prennent pas l'avion n'en subissent pas la hausse); bref, il faudrait sortir de l'indice ce qui le tire vers le haut, et ensuite discuter de la compensation du renchérissement ainsi modéré.

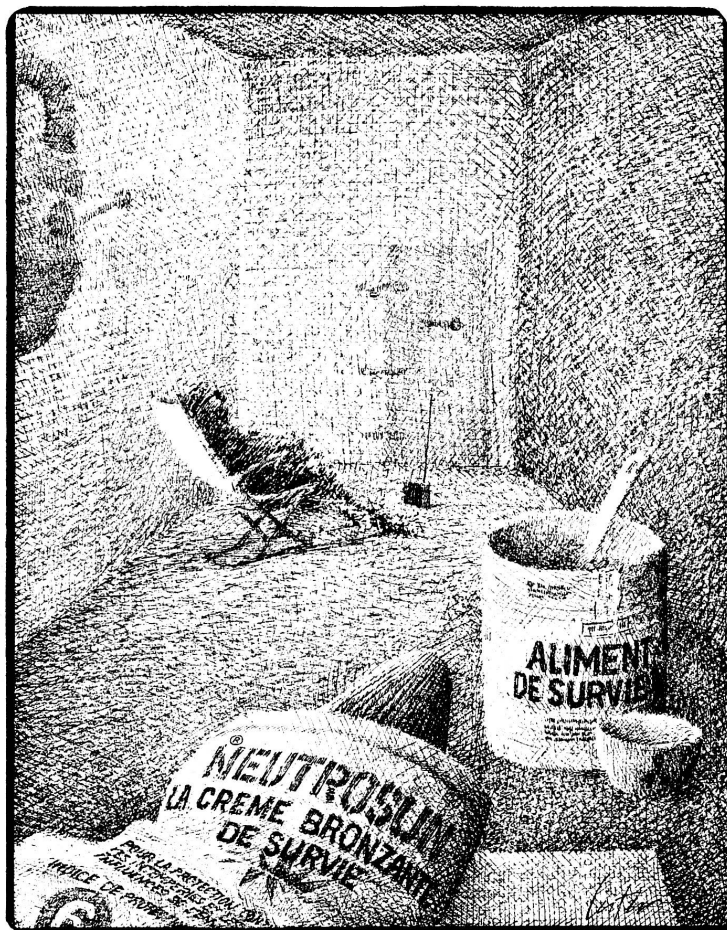
L'idée d'une telle manipulation de l'indice n'est évidemment pas nouvelle; elle avait déjà trouvé de nombreux adeptes lors de la première crise du pétrole. Les syndicats ont mille fois raison de la dénoncer comme une manœuvre contre le principe — indiscutable — du maintien du pouvoir d'achat des travailleurs (assuré d'ailleurs par la seule indexation automatique).

Il n'empêche qu'il faudra bien un jour revoir la conception même de l'indice des prix, pour en faire un reflet plus fidèle des habitudes de vie et de consommation des classes populaires. Mais attention, tabou, plein accord des partenaires sociaux: on ne doit pas toucher aux bases de calcul de l'indice.

Bon, très bien. Alors discutons de la compensation intégrale du renchérissement, mesuré selon le baromètre actuel.

RECTIFICATION

Dans DP 604 («MM. Ducret et Vernet face au financier Gaon», pp. 2/3), nous indiquions qu'un logement neuf de deux pièces + cuisine correspondait, à Genève, en mai 1981, à un loyer de Fr. 876.— par mois, alors que cette somme concernait un logement de trois pièces + cuisine. Toutes nos excuses!



Provisions de ménage